

## **LE COMEDE**

Association sans but lucratif  
Hôpital de Bicêtre  
78, rue du Général Leclerc - BP 31  
94272 Le Kremlin-Bicêtre

-----

### **Rapport du Commissaire aux Comptes Sur les comptes annuels**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

 TÉL. / 01 45 61 20 40

 35, rue de Rome - 75008 Paris

 [pkf-arsilon.com](http://pkf-arsilon.com)

FDO (membre de PKF ARSILON)  
- Tél : 01 45.61.20.40 - Fax : 01.45.61.21.04  
SAS au capital de 220 000 € - RCS Paris B 319 267 274

Aux Membres,

## **I – Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE COMEDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un excédent de 145 969 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – Fondements de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **III - Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

#### **VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

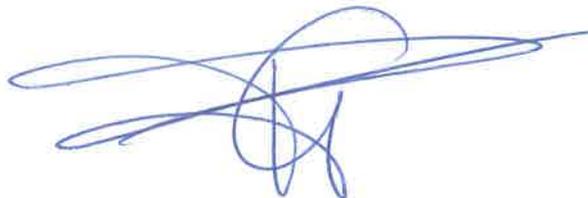


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 2 juin 2023

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Paul GAUTEUR



BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
 Société d'Expertise Comptable  
 et de Commissariat aux Comptes  
 35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
 Tél. : 01 45 61 20 40  
 Fax : 01 45 61 21 04  
 RCS PARIS 319 267 274 00102

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissements	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
A - Immobilisations incorporelles					Fonds propres	36 640,00	36 640,00
Ouverture et création, relonte site internet	31 811,83	31 811,83	-		Fonds associatifs sans droit de reprise	479 618,15	479 618,15
Logiciels, licences etc.	21 088,52	21 088,52			Réserves		
Relonte site Guide Comede	13 650,00	6 843,70	6 806,30	13 631,30	Report à nouveau	452 170,12	334 327,12
<b>Sous-total A</b>	<b>66 550,35</b>	<b>59 744,05</b>	<b>6 806,30</b>	<b>73 631,30</b>	Résultat de l'exercice	145 969,95	117 843,00
B - Immobilisations corporelles					Autres fonds associatifs		
Agencements, aménagements	149 569,53	104 935,44	44 634,09	33 185,39	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Matériel de bureau	4 031,87	4 031,87			Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	115 554,81	147 193,60
Matériel informatique	99 572,66	86 620,91	12 951,75	14 259,07			
Matériel de transport	13 983,00	13 262,78	720,22	3 516,82	<b>FONDS ASSOCIATIFS - Total I</b>	<b>1 229 952,93</b>	<b>1 115 621,87</b>
Mobilier	32 530,90	30 506,52	2 024,38	762,22	<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Matériel médical	8 905,53	8 905,53		18,97	Provisions pour risques et charges		
<b>Sous-total B</b>	<b>308 593,49</b>	<b>248 263,05</b>	<b>60 330,44</b>	<b>51 742,47</b>	Provision pour pensions et obligations similaires	84 149,00	105 422,00
C - Immobilisations financières					Provisions pour litiges		
Participation financière			152,50	152,50	Provisions pour risques et charges	177 213,00	406 316,00
Cautions			100,00	100,00	Fonds dédiés		
Dépôt de garantie			10 556,05	8 628,52	Sur subventions de fonctionnement		17 500,00
<b>Sous-total C</b>			<b>10 808,55</b>	<b>8 881,02</b>	<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES - Total II</b>	<b>261 362,00</b>	<b>529 238,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE - Total I</b>	<b>375 143,84</b>	<b>308 007,10</b>	<b>77 945,29</b>	<b>74 254,79</b>	<b>DETTES</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>Exercice 2021</b>			
Stocks et en-cours					Dettes financières	301 073,52	183 601,77
Avances et acomptes versés sur commande			4 515,40	2 505,40	Dettes fournisseurs	217 567,83	180 814,55
Avances et acomptes aux personnels					Organismes sociaux	345 074,95	325 380,84
Créances			52 166,81	50 477,81	Etat et collectivités publiques	50 882,33	69 617,52
Clients et comptes rattachés			4 512 310,77	3 301 765,35	Autres dettes	5 324,07	5 324,07
Subventions à recevoir			23 099,43	42 733,95	Produits constatés d'avance	2 893 261,00	2 190 540,14
Débiteurs divers					<b>DETTES - Total III</b>	<b>3 813 183,70</b>	<b>2 955 278,89</b>
Valeurs mobilières de placement	41 822,98	18 723,55	23 099,43	42 733,95	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>5 304 498,63</b>	<b>4 600 138,76</b>
Titres							
Disponibilités			631 047,10	1 121 455,63			
Disponibilités banque			366,43	493,67			
Disponibilités compte postal			3 047,40	76,50			
Caisse			3 047,40	6 375,66			
Charges constatées d'avance			5 226 553,34	4 525 883,97			
<b>ACTIF CIRCULANT - Total II</b>			<b>5 226 553,34</b>	<b>4 525 883,97</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			<b>5 304 498,63</b>	<b>4 600 138,76</b>			

<b>Charges d'exploitation</b>		<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
<b>Achats</b>			
606300	Fournitures entretien et équipement	30 292,60	33 523,41
606400	Fournitures administratives	6 054,95	5 867,20
606800	Fournitures diverses non médicales		
60830	Fournitures pédagogiques		
607000	Fournitures médicales	3 029,03	3 339,49
		<b>39 376,58</b>	<b>42 730,10</b>
<b>Services extérieurs</b>			
612500	Crédit bail	8 847,17	7 677,60
6130/35	Location de véhicules et de matériels	438,80	53,90
614000	Charges locatives immobilières	73 843,79	52 111,75
615000	Entretien, réparation, maintenance	51 621,68	33 608,26
616000	Assurances	4 632,58	3 404,91
618300	Documentation	2 669,81	2 600,46
		<b>142 053,83</b>	<b>99 456,88</b>
<b>Autres services extérieurs</b>			
618500	Colloques, séminaires, conférences		
6226	Honoraires, concours divers	338 232,57	265 665,01
622700	Frais d'actes et de contentieux		212,51
622900	Autres concours	12 084,00	2 394,00
623000	Services extérieurs	363,83	
623600	Catalogues, imprimés, publications	19 812,95	30 274,76
6250	Voyages, déplacements, missions	50 128,25	29 333,03
625700	Réceptions		
6261	Téléphone	20 355,79	23 144,33
6262	Frais postaux	11 711,02	13 027,01
627800	Frais bancaires et chèques postaux	3 281,11	3 801,61
628100	Cotisations à autres associations	2 024,00	2 920,00
628400	Annonces pour recrutement du personnel	3 046,00	
		<b>461 039,52</b>	<b>370 772,26</b>
<b>Impôts, taxes et assimilés</b>			
631100	Taxe sur les salaires	144 861,35	118 120,00
631/633	Participation à la formation	35 906,44	41 744,00
632	Charges fiscales sur congés à payer		
633400	Participation à l'effort de construction		
637000	Redevance	3 700,00	8 384,00
		<b>177 067,79</b>	<b>168 248,00</b>
<b>Charges de personnel</b>			
641100	Salaires bruts	1 620 102,69	1 402 203,57
641200	Congés payés	49 476,14	7 530,88
641300	Primes et gratifications	28 452,78	9 440,72
641450	Indemnités de départ à la retraite		
6414/644	Indemnités	42 689,39	27 545,80
641420	Gratifications des stagiaires	8 963,99	10 804,07
645100	Sécurité Sociale, part patronale	456 822,49	391 901,79
645310	Retraite complémentaire, part patronale	113 162,14	96 125,23
645350/60	Prévoyance	40 577,16	21 819,44
645370	Mutuelle		13 932,32
645400	Chômage, part patronale	70 791,46	59 126,35
645800	Charges sociales à payer sur congés payés	19 475,31	3 765,44
647	Tickets restaurant	37 436,85	31 626,90
647500	Médecine du travail	7 710,80	6 302,00
648	Autres charges	9 625,00	7 192,00
		<b>2 505 286,20</b>	<b>2 089 316,51</b>
<b>Autres charges</b>			
651100	Redevances pour concessions - Licences	12 620,44	11 916,97
651600	Droits d'auteur et de reproduction (Cesan)		
		<b>12 620,44</b>	<b>11 916,97</b>
654400	Perte sur créance ex. antérieur		
<b>Charges de l'activité</b>			
657200	Participation activités		
65801	Laboratoires	0,36	792,49
65803	Médicaments	4 597,22	1 500,00
65808	Aides sociales	7 573,78	12 859,37
65809	Transports des malades	431,41	548,20
658	Charges diverses patients	14,37	197,26
		<b>12 617,14</b>	<b>15 897,32</b>
<b>Amortissements</b>			
681100	Dotations aux amortissements	30 309,75	22 276,66
		<b>30 309,75</b>	<b>22 276,66</b>
681500	Provisions pour pensions et obligations similaires		1 532,00
681550	Provisions pour risques et litiges	147 213,00	128 417,86
681700	Provisions actifs circulants	1 118,80	
681740	Dot. aux dépréciations des créances	17 133,96	
689410	Engagement à Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes		17 500,00
		<b>165 465,76</b>	<b>147 449,86</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>3 545 837,01</b>	<b>2 968 064,56</b>

**FIDUCIAIRE DE L'OURCC**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS

Tel : 01 45 61 20 40

Fax : 01 45 61 21 04

RCS PARIS 319 267 274 00102

Produits d'exploitation		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
70800	Prestations		
706050	Prestations encaissées des C.P.A.M	19 591,90	39 845,90
7061706400	Prestations diverses	19 005,89	12 140,00
	Prestations (formations)	53 091,75	54 894,92
		<b>91 689,54</b>	<b>106 880,82</b>
	<b>Subventions d'exploitation</b>		
	<i>Subventions nationales</i>		
740020	DIAN Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité, Ministère de l'intérieur	210 000,00	130 000,00
74030	DGS -Direction générale de la santé - Ministère de la santé	288 000,00	288 000,00
740040	Santé publique France	195 000,00	195 000,00
740045	FDVA -Fonds développement de la vie associative - Ministère de l'éducation nationale	6 300,00	6 300,00
740047	CNAM - Caisse nationale d'assurance maladie	55 087,58	4 326,42
740050	DGCS - Direction générale de la cohésion sociale - Ministère du logement et de l'habitat durable	30 000,00	15 000,00
740060	DA - Direction de l'asile - Ministère de l'intérieur, direction générale des étrangers en France	280 000,00	220 000,00
749810	Ministère de l'Outre Mer	19 166,67	833,33
749815	Ministère de la santé	30 000,00	
740080	ANCT- Agence nationale de la cohésion des territoires	30 000,00	30 000,00
740081	CGET - Commissariat général à l'égalité des territoires - FONJEP	7 164,00	7 164,00
740070/170	ASP	10 346,79	10 909,42
749820	CIFRE	14 000,00	14 000,00
		<b>1 175 065,04</b>	<b>921 533,17</b>
	<i>Subventions locales</i>		
741150	Agence régionale de santé d'Ile-de-France	300 950,66	333 933,34
741160	Agence régionale de santé PACA	165 000,00	160 000,00
741170	Agence régionale de santé Guyane	317 982,58	145 910,42
741175	Agence régionale de santé AURA	70 833,33	4 166,67
741180	DDCS Direction départementale de la cohésion sociale, Val de Marne.		15 000,00
741181	DDCS Direction départementale de la cohésion sociale, Loire	25 000,00	25 000,00
741185	AURA France RELANCE	18 750,00	31 250,00
741600	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne	48 344,43	36 856,00
741604	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait patients	2 358,00	2 615,00
741605	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait Accord National	65 130,41	95 784,00
741606	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait vaccin COVID		3 423,60
741650	Conseil départemental du Val de Marne	1 250,00	7 500,00
741700	DRDFE Direction régionale aux droits des femmes d'Ile de France	15 000,00	15 000,00
741701	DRDFE Direction régionale aux droits des femmes PACA	15 000,00	15 000,00
741750	DRJSCS Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale Ile de France		30 000,00
741800	Ville de Paris	21 897,84	56 537,48
741810	Ville du Kremlin Bicêtre		
749821	DGCOPOP Préfecture Guyane	15 000,00	
749822	DRIEETS IDF - France RELANCE	50 000,00	
		<b>1 132 497,25</b>	<b>977 976,51</b>
	<i>Subventions sur Fonds internationaux</i>		
749000	FAMI Asile	460 114,27	374 787,52
749050	FAMI Intégration		97 495,12
		<b>460 114,27</b>	<b>472 282,64</b>
	<i>Aides privées</i>	<b>2 767 676,56</b>	<b>2 371 792,32</b>
749370	Fonds INKERMANN FDF		
74937	Fondation de France	145 966,66	20 833,34
749390	Fondation Entreprise Sanofi Espoir		210 000,00
749400/1	Sidaction - Sidaction Guyane	68 500,00	63 000,00
749410	Barreau de Paris	4 583,33	416,67
7495	Fondation ROTHSCHILD	17 500,00	17 500,00
749560	Fondation CARITAS - MJP	20 000,00	
749650	Fondation Abbé Pierre	20 000,00	20 000,00
749670	Fondation RAJA	23 333,33	16 666,67
749700	Médecins sans Frontières		51 523,00
740025	AIDES	10 000,00	10 000,00
		<b>309 883,32</b>	<b>409 939,68</b>

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
 Société d'Expertise Comptable  
 et de Commissariat aux Comptes  
 35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
 Tél. : 01 45 61 20 40  
 Fax : 01 45 61 21 04  
 RCS PARIS 319 267 274 00102

		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Autres produits</b>			
75410/20/77	Dons reçus	55 329,17	57 224,00
75610	Cotisations des membres	1 355,00	1 240,00
		<b>56 684,17</b>	<b>58 464,00</b>
<b>Produits de l'activité</b>			
75800	Divers	14,51	498,39
758420	Aide sociale récupérée		
		<b>14,51</b>	<b>498,39</b>
7715	QP subvention charges d'exploitation	18 343,74	2 058,26
777	QP subvention subvention investissement	13 295,05	12,14
		<b>31 638,79</b>	<b>2 070,40</b>
781500	Reprise de provisions pour charges	376 316,00	350 203,00
781550	Reprise sur provisions indemnité retraite	21 273,00	
781700	Reprise sur provisions actifs circ,	23 567,86	
		<b>421 156,86</b>	<b>350 203,00</b>
7894	Report sur subvention attribuée	17 500,00	99 370,00
		<b>17 500,00</b>	<b>99 370,00</b>
791	Transfert de charges d exploitation	29 588,18	495,00
		<b>29 588,18</b>	<b>495,00</b>
<b>Total des produits d'exploitation (II)</b>		<b>3 725 831,93</b>	<b>3 399 713,61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (II-I)</b>		<b>179 994,92</b>	<b>431 649,05</b>
668800	Charges financières		
76800	Produits de placements	0,69	
<b>RESULTAT FINANCIER (III)</b>		<b>0,69</b>	<b>-</b>
671000	Pertes exceptionnelles	-77,99	
672000	Pertes sur exercice antérieur	-33 947,77	-314 534,45
675	Pertes sur immobilisation mise au rebut		
770000	Produits exceptionnels		
772	Produits exceptionnels sur exercice antérieur		728,40
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (IV)</b>		<b>- 34 025,76</b>	<b>- 313 806,05</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 579 862,77</b>	<b>3 282 599,01</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 725 832,62</b>	<b>3 400 442,01</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ANNEE (II-I+III+IV)</b>		<b>145 969,85</b>	<b>117 843,00</b>

#### Evaluation des contributions volontaires en nature

Locaux	150 000,00	150 000,00
Produits pharmaceutiques	77 000,00	77 000,00
Prestations gratuites	140 000,00	140 000,00
Prestations gratuites d'interprétiariat	60 000,00	60 000,00
Laboratoires d'analyse médicale	380 000,00	380 000,00
Impression et diffusion / guide et livret	400 000,00	400 000,00
Locaux et prestations gratuites E. S. D.	150 000,00	150 000,00
<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>1 357 000,00</b>	<b>1 357 000,00</b>

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
 Société d'Expertise Comptable  
 et de Commissariat aux Comptes  
 35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
 Tél. : 01 45 61 20 40  
 Fax : 01 45 61 21 04  
 RCS PARIS 319 267 274 00102



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

Le résultat pour l'exercice 2022 est de +145 969,85 euros après un résultat 2021 de + 117 843 euros.

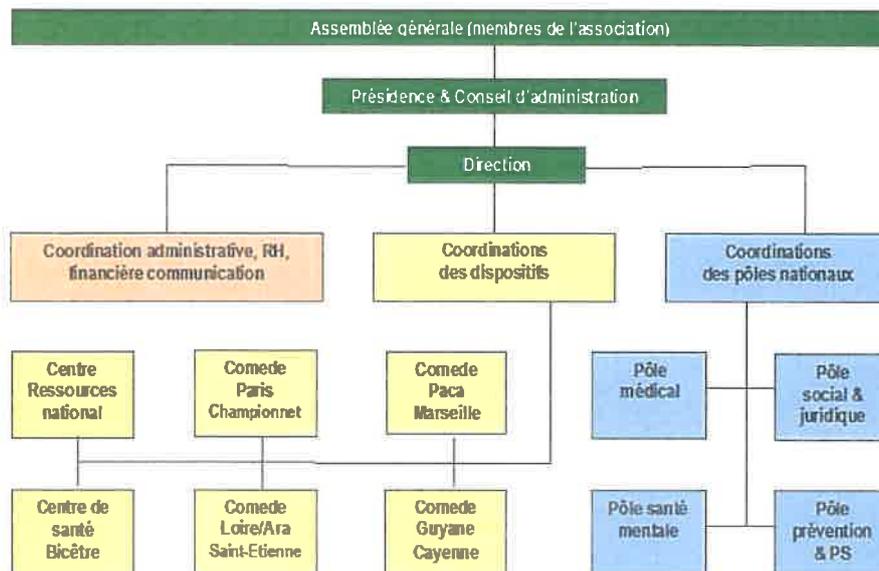
Le total des charges se monte à 3 579 862,77€ contre 3 282 599.01 € en 2021 (+9.06%) ; le total des produits atteint 3 725 832,62 € contre 3 400 442.01 € en 2021 (+9.57%).

- **Présentation de l'association**

Créé en 1979, le Comede (Comité pour la santé des exilés) est une association à but non-lucratif qui s'est donné pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. En 40 ans, le soin et l'accompagnement de près de 170 000 personnes de plus de 170 nationalités dans le cadre des consultations et des permanences téléphoniques ont fait du Comede un acteur essentiel de la solidarité à l'égard des migrants/étrangers et un dispositif d'observation privilégié de leur santé et de leurs conditions d'accès aux soins. Les activités d'accueil, soins et soutien des exilé.e.s, ainsi que d'information, formation et recherche sont indispensables pour répondre aux objectifs de l'association. Les actions du Comede sont conduites en partenariat avec des associations, institutions et professionnels de la santé, du droit et de l'action sociale.

- **Gouvernance**

L'administration de l'association est assurée par un Conseil de 12 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale (renouvellement par tiers). Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé d'un-e président, d'un-e ou deux vice-président-e-s, d'un-e trésorier-e et d'un secrétaire. Chaque année, l'Assemblée générale adopte le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier. La gestion quotidienne des activités professionnelles est déléguée à une direction générale, qui s'appuie sur une équipe de direction et de coordination.



■ **Activité**

✓ Accueil, soins et accompagnement

L'augmentation globale de l'activité (actes +6%), est due au développement des dispositifs à Cayenne (x6), Paris (+65%), Saint-Etienne (+65%), Pantin (+28%) Marseille (+27%).

Elle a concerné en particulier les pôles santé mentale (+18%) et social & juridique, incluant les activités d'accueil (+7%).

✓ Principaux indicateurs 2022

**17 021 consultations et participations aux ateliers**, dont 8 818 à Bicêtre et alentour, 2 238 à Marseille, 2 015 à Pantin, 1 803 à Cayenne, 1 119 à Paris, 1 028 à Saint-Etienne, et 5 241 appels traités par les permanences téléphoniques : 3 048 nationales, 1 249 en Ile-de-France (915 CDS, 334 Paris), 874 en Paca et 70 en Guyane.

**125 demi-journées de formation**, 20 séances d'enseignement, 33 interventions publiques (colloques, séminaires etc.) et contribution à 44 groupes d'expertise et/ou de plaidoyer.

**25 publications spécialisées**, dont quatre numéros de la revue Maux d'exil, outre le Guide Comede et le Livret de santé bilingue.

✓ Pôles d'activité et répartition par dispositif en 2022

■ **Pôle social et juridique** : 9 633 consultations et appels (43% du total, +7%), CDS 47% (accueil 36%, SJ 11%), Paca 20% (Cs SJ 9%, PT 8%), PT nationale 19%, Guyane 9% (accueil 6%) Paris 4%, Loire 1%.

■ **Pôle médical** : 5 673 actes (27% du total, stable), CDS (53%, PT nationale 22%, Paca 9%, Guyane 9%, Paris 4%, Loire 3%.

■ **Pôle santé mentale** : 4 974 actes (22%, +18%), Pantin 41%, Loire 14%, CDS 13%, Paca 12%, Paris 11%, Guyane 9%.

■ **Pôle prévention et promotion de la santé** : 1 859 actes spécifiques (8%, +5%) : CDS 78% (médiation 59%, ETP 9%, IDE 6%), Paris 19% (ateliers 16%), Loire 3%, Paca 1%

● **Structuration du Comede**

Le montant des charges atteint fin 2021 a servi de base à l'élaboration des prévisions budgétaires 2022. Le plus régulièrement possible, des revalorisations salariales indiciaires sont effectuées, la dernière a eu lieu en juillet 2022. En parallèle, depuis 2018, plusieurs revalorisations catégorielles ont été mises en œuvre par les instances du Comede dans le cadre d'une restructuration interne modifiant l'organigramme de l'association. En effet, face à l'accroissement de l'activité, et suite à la mise en place et/ou au développement des différents pôles thématiques nationaux et dispositifs régionaux, une coordination générale a été créée. Le nouvel organigramme du Comede a été stabilisé au cours des deux dernières années, permettant la réunion régulière de la coordination

générale, organe de pilotage stratégique et opérationnel des activités en lien avec le comité de direction.

Depuis 2019, la structuration formelle du pôle prévention et promotion de la santé s'est poursuivie et les activités se sont déployées au sein de plusieurs dispositifs régionaux.

Les fonctions supports ont par ailleurs été renforcées avec la création et le recrutement à temps partiel puis le passage à temps plein des postes de chargé d'administration et des ressources humaines, et de chargé de financement.

Le CSE organe de conciliation et de suivi des ressources humaines et du droit du travail, installé en 2020, s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2022, lors de réunions mensuelles et de réunions ad-hoc de renégociation des accords d'entreprise du Comede. Cette renégociation, devant aboutir en 2023, a pour objectif d'intégrer au nouvel accord d'entreprise les nombreuses modifications déjà adoptées depuis la dernière négociation (par exemple maintien du salaire pendant les congés parentalités = maternité/paternité), et d'adapter l'accord à la nouvelle structuration du Comede (nombre de salarié-e-s en augmentation, nombre d'ETP en augmentation, activités multi-sites, par exemple).

- **Résultat de l'exercice,**

En 2022, conformément aux orientations du Conseil d'administration, l'exercice est excédentaire pour la huitième année consécutive.

2015	: + 59 164,85 €
2016	: + 90 324,99 €
2017	: + 54 466,32 €
2018	: + 98 597,16 €
2019	: + 58 951,77 €
2020	: +71 110,99 €
2021	: +117 843,00 €
2022	: +145 969,85 €

Ce résultat a été obtenu grâce à des sources de financement nombreuses et diversifiées (près de 40 sources de financement différentes incluant des subventions publiques –régionales, nationales et européennes- et privées, des dons de particuliers et des ventes de prestations). Cette diversification permet de réduire le niveau de dépendance des activités de l'association à un financement en particulier, elle implique cependant une charge de travail importante pour le service financier, confronté de plus en plus souvent à des dossiers de financement complexes avec des délais de traitement de plus en plus longs.

Chaque année, le manque de visibilité sur l'attribution des subventions provoque des difficultés d'anticipation et impacte la capacité de programmation de l'association. Comme les années précédentes plus de 150 dossiers de demandes de subventions ont été transmis en 2022 afin de garantir un excédent budgétaire et d'alimenter les fonds propres de l'association conformément aux orientations du Conseil d'Administration. Ces excédents annuels, une fois les charges d'activités couvertes par les différentes subventions obtenues, sont constitués d'une part des prestations (formations et remboursements CPAM) ainsi que de dons.

La préoccupation du Comede quant à la structure de ses recettes demeure permanente.

Après une année 2021 encore affectée par la crise sanitaire, au cours de laquelle le Comede a concentré ses forces sur l'accompagnement et le soin direct des personnes exilées en situation de précarité, les centres ressources nationaux et régionaux ont connu en 2022 un rebond de leurs activités de soutien et de formation des professionnel-le-s.

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
Tél. : 01 45 61 20 40  
Fax : 01 45 61 21 04  
RCS PARIS 319 267 274 00102

Le total des différentes prestations fournies par le Comede (prestations de formation, remboursements CPAM, prestations diverses) les cotisations et les dons perçus se montent à 148 374 € en 2022, soit 4 % du total des produits de l'association, en légère diminution par rapport à 2021 (4,8% du total des produits)

L'objectif du Comede est de favoriser l'accroissement de ce taux afin d'amplifier la capacité d'autofinancement de l'association.

## 1. FAITS MARQUANTS

### 1.1. Les mouvements dans l'équipe salariée du Comede

Au 31 décembre 2022, l'effectif du Comede était de 61 salarié-e-s pour 44,85 ETP. On décompte 75 224 heures travaillées en 2022, pour une moyenne annuelle de 41,33 ETP contre 61 993 heures en 2021.

#### Recrutements :

- Une médecin consultante en février
- Une accueillante sociale en février
- Une assistante sociale en mars
- Une juriste en mai
- Une psychologue en juin
- Une chargée de communication en juin
- Un agent d'entretien en juin
- Une assistante sociale en août
- Une assistante sociale en septembre
- Une médecin consultante en septembre
- Une assistante sociale en novembre

#### Départs :

- Une médecin consultante en janvier
- Un chargé de communication en février
- Un coordinateur pôle santé mentale en mars
- Une juriste en juin
- Une psychologue en août
- Une assistante sociale en septembre
- Une psychologue en octobre
- Une accueillante sociale en novembre

### 1.2. Les difficultés de trésorerie

La trésorerie de l'exercice 2022 a été stable suite aux versements fin 2021 des reliquats des fonds FAMI Asile et Intégration 2014-2016 dont l'antériorité était de 5 ans.

Vu les risques que représentent les fonds européens pour la structure budgétaire et la trésorerie du Comede, la constitution de provisions pour risques reste une mesure de prudence incontournable. L'évaluation des provisions pour risques s'affine et se précise chaque année un peu plus, à la lumière des expériences des années passées.

Les modalités de contrôle et de versement des subventions européennes créent des difficultés de trésorerie récurrentes à la structure, impliquant un engagement des dépenses important et un risque réel sur l'encaissement des montants conventionnés.

En cas de tensions de trésorerie, l'acquittement régulier des charges est assuré par l'accord de cession de créances dans le cadre du dispositif Dailly conclu avec le Crédit Coopératif et une autorisation de découvert ponctuellement consentie par cette même banque, ainsi que par le Crédit

Lyonnais dans une moindre mesure. Ces différentes dispositions occasionnent à chacune de leurs mobilisations de coûteux frais bancaires au Comede.

Par ailleurs, le rythme d'encaissement des subventions nationales et régionales au cours de l'année, place régulièrement le Comede en difficultés. Les dossiers de demande de subvention sont majoritairement transmis avant la fin du premier semestre de l'année, alors qu'une part non négligeable d'entre-elles ne sont effectivement conventionnées et/ou versées qu'en fin d'année. Ceci explique notamment que le montant des Produits constatés d'avance augmente d'année en année, afin de faire correspondre avec le plus de finesse possible les calendriers de versements des subventions à ceux de l'engagement des dépenses.

Le montant des subventions à recevoir au 31 décembre 2022 a atteint le niveau record de **4 512 311€** dont **1 707 741 €** de reliquats des fonds européens (38% du total des subventions à recevoir). Ce montant fragilise l'association malgré son excellente santé budgétaire garantie par la réalisation d'excédents annuels et un engagement sans faille du service financier et de la direction de l'association. Le reste des subventions à recevoir, **2 804 570.11 €** (62% du total des subventions à recevoir) correspond à des reliquats encaissés à N+1 après rendus des bilans finaux conventionnés ne présentant pas de risques particuliers pour la santé budgétaire de la structure.

### 1.3. Les subventions :

Les subventions d'exploitation sont en **augmentation + 295 827.88 € (+ 10.63%)** par rapport à 2021.

Les subventions nationales sont en **augmentation + 253 531.87 € (+27.51%)**, les subventions régionales/locales sont en **augmentation + 154 520.74 € (+ 15.8%)**, les subventions internationales sont en **diminution - 12 168.37€ (- 2.58%)** et les aides privées sont en **diminution - 100 056.36 € (- 24.41%)**.

Le financement du Comede a toujours été dépendant des subventions d'exploitation publiques (notamment nationales/régionales/locales), elles représentent **70 % du total de ses produits** en 2022.

La difficulté de suivi et de prévision résulte

- De l'émiettement des sources de financement : aux côtés des huit principaux bailleurs publics (DGS/Ministère de la santé, Direction de l'asile et DIAN/Ministère de l'Intérieur, Santé Publique France, ARS Ile-de-France, PACA, Guyane, AURA, CNAM, Mairie de Paris et fonds européens FAMI), le Comede multiplie les petites et moyennes subventions pour parvenir à cofinancer et à mener à bien ses actions, un même bailleur intervenant sur différentes lignes de financements. **En 2022, le Comede a bénéficié de 40 sources de produits et du soutien de 36 bailleurs différents.**
- De la structure des recettes du Comede : plus de 600 000 € des produits de l'association sont obtenus dans le cadre de financements annuels. Les produits propres de l'association représentant moins de 5% du total des produits ceci affecte la capacité de prévision budgétaire et d'anticipation de l'association.

### 1.4. La mise en place d'outils d'analyse budgétaire.

Depuis 2017 et le renforcement progressif du service financier, la gestion comptable et financière de la structure a connu une nouvelle évolution permettant de construire les différents postes de charges selon une structure analytique. En effet, l'ensemble des actions et budgets sont élaborés sur la base d'une affectation analytique en fonction du temps de travail réel (plannings d'activités) de l'ensemble des salariés.

Cette activité est divisée en trois postes analytiques :

- Accueil, soin, soutien (ASS)
- Centre-ressources (CR)
- Frais généraux (FG)

Un second niveau est ensuite appliqué selon l'implantation territoriale des activités ASS par région (IDF, PACA, Guyane, Loire) et Centre ressources par région.

L'ensemble des dispositifs sont pris en compte dans ces affectations analytiques :

Centre de santé, le Kremlin-Bicêtre,

Comede Paris,

Comede PACA,

Comede Guyane,

Comede Loire

Centre ressources national et régionaux (permanences téléphoniques, publications, formations).

Sur cette base, l'ensemble des postes de charges et principalement les charges de salaire sont répartis en fonction des plannings d'activités, induisant des clefs de répartition par territoire, typologie des publics, et tout autre indicateur pertinent. Ce sont ces clefs de répartition qui servent à l'élaboration des budgets d'action.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes présentés appliquent la méthode « optionnelle » suivante parmi celles proposées ainsi par le règlement 2014-03 :

— Les subventions d'investissement en application des articles 312-1

En raison de son objet social, l'association ne pratique pas l'amortissement des subventions d'investissement.

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et du règlement 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La 1ère application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthode.

Celui-ci n'a pas d'impact sur les comptes de l'association COMEDE à l'ouverture de l'exercice 2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3. BILAN

#### 3.1. BILAN : ACTIF

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements		Montant
	31/12/2021	Acquisitions	Suppressions	31/12/2022
Ouverture et création, refonte site Internet	31 811.83			31 811.83
Logiciels et frais accessoires	5 689.87			5 689.87
Droits d'entrée CHORUS	10 764.00			10 764.00
Logiciel antivirus	4 634.65			4 634.65
Refonte site internet-guide COMEDE	13 650.00			13 650.00
<b>TOTAL</b>	<b>66 550.35</b>			<b>66 550.35</b>

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements		Montant
	31/12/2021	Acquisitions	Suppressions	31/12/2022
Aménagements	126 549.61	23 019.92		149 569.53
Matériel de bureau	4 031.87			4 031.87
Matériel informatique	92 750.66	6 822.00		99 572.66
Matériel de transport	13 983.00			13 983.00
Mobilier	30 300.10	2 230.80		32 530.90
Matériel médical	8 905.53			8 905.53
<b>TOTAL</b>	<b>276 520.77</b>	<b>32 072.72</b>		<b>308 593.49</b>

##### AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements		Montant
	31/12/2021	Dotation	Suppression	31/12/2022
Ouverture et création, refonte site Internet	31 811.83			31 811.83
Logiciels et frais accessoires	6 218.90			6 218.90
Droits d'entrée CHORUS	10 764.00			10 764.00
Logiciel antivirus	4 105.62			4 105.62
Refonte site internet-guide COMEDE	18.70	6 825.00		6 843.70
<b>TOTAL</b>	<b>52 919.05</b>			<b>59 744.05</b>

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Montant	Mouvements	2022	Montant
	31/12/2021	Dotation	Suppressions	31/12/2022
Aménagements	93 364,22	11 571.22		104 935.44
Matériel de bureau	4 031,87			4031,87
Matériel informatique	78 491,59	8 129.32		86 620.91
Matériel transport	10 466,18	2 796.60		13 262.78
Mobilier	29 537,88	968.64		30 506.52
Matériel médical	8 886,56	18.97		8 905.53
<b>TOTAL</b>	<b>224 778,30</b>	<b>23 484.75</b>		<b>248 263.05</b>

Nota : L'association a choisi d'amortir linéairement sur des durées de :

- 5 ans pour les aménagements, matériels de bureau, mobilier, matériel médical
- 3 ou 4 ans pour le matériel informatique
- Entre 1 et 4 ans pour les immobilisations incorporelles.

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	2021	2022
PARTICIPATION FINANCIERE	152,50	152,50
CAUTION	100,00	100,00
DEPÔT DE GARANTIE	8 628,52	10 556.05
<b>TOTAL</b>	<b>8 881,02</b>	<b>10 808.55</b>

**ACTIF CIRCULANT**

AVANCES ET ACOMPTES AUX PERSONNELS	Année 2021	Année 2022
<b>TOTAL</b>	<b>2 505,40</b>	<b>4 515.40</b>

<b>SUBVENTIONS A RECEVOIR</b>	
FAMI ASILE 2017 – 2019	353 431,69 €
FAMI ASILE 2020	333 657,00 €
FAMI ASILE 2021	374 787,52 €
FAMI ASILE AJUSTEMENT 2017-2021	-33 947.77 €
FAMI ASILE 2022	460 114.27 €
<b>S/ TOTAL</b>	<b>1 488 042.71 €</b>
FAMI INTEGRATION DEC 2017- NOV 2020	122 202,83 €
FAMI INTEGRATION 2021	97 495,12 €
<b>S/ TOTAL</b>	<b>219 697,95 €</b>
FDF HABITAT	482,19 €
FDF HUMANISATION DES SOINS	28 000.00 €
FDF SOLIDARITE MIGRANTS	10 000,00 €
FDF SANTE MENTALE	30 200,00 €
FDF SANTE JEUNES	3 000,00 €
DGS	576 000,00 €
CNAM	44 980,00 €
CPAM 94	60 495.92 €
ARS IDF	750 820,00 €
ARS PACA	330 000.00 €
ARS GUYANE	640 000,00 €
FDVA	12 600.00 €
FONJEP	21 492.00 €
Santé Publique France	58 500.00 €
Fondation Abbé Pierre	8 000.00 €
SDA	140 000,00 €
FONDATION RAJA	15 000,00 €
DIHAL – DGCS	60 000,00 €
DGCOPOP PREFECTURE GUYANE	15 000,00 €
<b>S/ TOTAL</b>	<b>2 804 570.11€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 512 310 €</b>

**DEBITEURS DIVERS**

	2021	2022
Débiteurs divers	42 733,95 €	23 099 ,43 €
Clients & cptes rattachés	50 477,81 €	52 166,81 €

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
Tél. : 01 45 61 20 40  
Fax : 01 45 61 21 04  
RCS PARIS 319 267 274 00102

**3.2. BILAN : PASSIF**

**Fonds associatifs**

Variation fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 640,00				36 640,00
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subventions d'investissement					
Réserves	479 618,15				479 618,15
Report à nouveau	334 327,12	117 843,00			452 170,12
Résultat comptable de l'exercice	117 843,00	-117 843,00	145 969,85		145 969,85
Subventions d'investissement	147 193,60			31 638,79	115 554,81
<b>Total</b>	<b>1 115 621,87</b>	<b>0,00</b>	<b>145 969,85</b>	<b>31 638,79</b>	<b>1 224 952,93</b>

**PROVISIONS ET FONDS DEDIES**

	31/12/2021	31/12/2022
Provisions pour pensions	105 422,00	84 149,00
Provision pour risques audit subvention	376 316,00	147 213,00
- Fond Européens FAMI 2022		
- Fonds Européens FAMI 17-18-19-21		
Provision pour fermeture	30 000,00	30 000,00
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	17 500,00	
	529 238,00	261 362,00

DETTES

	2021	2022
DETTES FINANCIERES		
FOURNISSEURS DIVERS	183 601,77	301 073,52
AUTRES DETTES	5 324,07	5 324,07
PERSONNEL	180 814,55	217 567,83
ORGANISMES SOCIAUX	325 380,84	345 074,95
Etat et Collectivités publiques	69 617,52	50 882,33
Taxe sur les salaires et FPC, construction + charges fiscales sur congés payés		

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
35-37 Rue de Rome - 75008 PARIS  
Tél. : 01 45 61 20 40  
Fax : 01 45 61 21 04  
RCS PARIS 319 267 274 00102

#### 4. Le résultat

##### 4.1. Les produits

Entre 2021 et 2022 les produits ont augmenté de **325 390,61 € (+ 9,57 %)** pour atteindre **3 725 832,62 €** (3 400 442,01€ en 2021)

##### a- Produits de l'activité

En 2022, les produits de l'activité ont connu **une baisse de 15 191 € (- 14,2%)** liée aux difficultés de locaux traversées par le centre de santé de Bicêtre. En effet, suite à la découverte d'une faille dans la structure dans le bâtiment La Force où est hébergé le centre de santé du Comede par l'hôpital de Bicêtre, des travaux de renforcements ont dû être entrepris, réduisant la surface du centre de santé de plus de 50%. Ces contraintes ont impacté la capacité d'accueil du public et ont conduit à prioriser le public le plus vulnérable, sans droits ouverts et ayant des difficultés d'accès encore plus importantes au droit commun. Ceci explique que les remboursements des consultations médicales par la sécurité sociale aient diminué de 20 254 € entre 2021 et 2022.

Cette diminution a été en partie compensée par une légère augmentation des prestations encaissées (formations et autres) de + 5063 €.

##### b- Subventions

Les subventions d'exploitation 2022 ont augmenté de **295 827,88 € (+ 10,6 %)** pour atteindre **3 077 559,88 €** (2 781 732,00 € en 2021). L'évolution positive des subventions d'exploitation en 2022, réinscrit durablement cette courbe dans une progression positive après une inquiétante inflexion en 2014.

**Augmentation de 395 884,24 €, +16,7 %** des subventions publiques (internationales/nationales/régionales)

- ✓ Les subventions nationales ont augmenté de **253 531,87 €** (total 1 175 065,04 €), + 27,51 %
- ✓ Les subventions régionales ont augmenté de **154 520,74 €** (1 132 497,25 €), + 15,80 %
- ✓ Les subventions internationales ont baissé de **12 168,37 €** (460 114,27), - 2,58 %  
En effet, seul le FAMI Asile 2022 a été conventionné (460K€ en 2022 correspondant à une augmentation de 85K€ par rapport à 2021). Le FAMI Intégration 2022 ne figure pas au compte de résultat de l'année en cours, le dossier de demande étant toujours en cours de traitement
- ✓ Les aides privées ont baissé de **100 056,36 €** (309 883,32 €), -24,41 %.

**Note sur les congés payés :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Droits acquis en %</b>	40,23	42,92	45,12	43,65	39,89	45,14	42,47
<b>Droits restants en %</b>	59,77	57,08	54,88	58,34	60,11	54,86	57,53
<b>Droits acquis en euros</b>	76 252	77 487	87 975	98704	101 972	120 566	138 777
<b>Droits restants en euros</b>	113 283	103 033	106 986	131 927	153 652	146 557	187 965

**COMPTES DE REGULARISATION**

2 190 540,14

2 893 261,00

**Produits constatés d'avance : Part subvention**

- Direction de l'Asile part 2023 pour 140 000 €
- CNAM part 2023 pour 37 483 €
- ARS IDF part 2023-2024 pour 626 200 €
- ARS IDF part 2023 pour 168 733 €
- ARS IDF ETP part 2023 pour 23 333€
- ARS IDF Médiation part 2023 pour 40 000 €
- ARS IDF ADDICTO part 2023 pour 50 000 €
- ARS PACA part 2023-2024 pour 330 000 €
- ARS GUYANE part 2023 pour 100 000 €
- ARS GUYANE part 2023-2024 pour 540 000 €
- ARS GUYANE part 2023 pour 86 666 €
- FONJEP part 2023-2024 pour 14 328€
- FDVA part 2023-2024 pour 12 600 €
- DIHAL DGCS part 2023-2024 pour 60 000€
- FONDATION RAJA part 2023 pour 15 000 €
- Ville de Paris part 2023 pour 41 667 €
- FDF Humanisation part 2023 pour 25 000 €
- CD VAL DE MARNE part 2023 pour 6 250 €
- DGS 2023-2024 pour 576 000 €

**c- Tableau de répartition des subventions**

Répartition des subventions (%)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Part des subventions publiques françaises	61,9	55,87	65,61	57	56	55	53	63,5	59,3	58,2	61,6	60,7
Part des autres subventions	20,7	25,95	27,42	33	32	30	31	36,4	40,6	41,7	38,3	39,3

**A noter :**

Les subventions de la DGS, de la DGEF, des ARS IDF, PACA, Guyane, de Santé Publique France, de la Mairie de Paris, de l'ANCT, et des fonds européens qui sont des éléments essentiels à l'équilibre financier du Comede restent globalement stables. Cette donnée particulièrement importante est d'autant plus rassurante que le contexte national de subvention des associations s'inscrit dans une logique de réduction budgétaire généralisée.

**d- Stabilisation des sources de financement**

Dix subventions perçues par le Comede sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles pour un montant total de **2 268 945 €** correspondant à 61% du total des produits. Le travail important de plaider pour la pluri annualisation des soutiens financiers se poursuit auprès des différents bailleurs publics et privés.

**e- Autres produits**

Le montant de **dons reçus** en 2022, 55 329 €, reste stable par rapport au volume traditionnellement perçu par l'association.

**f- Constats et perspectives**

- **Le soutien financier de la CNAM**, particulièrement important pour le Comede, vu le niveau de précarité de sa patientèle, a été maintenu en 2022. Le Comede va plaider pour une pluri annualisation de ce soutien, afin de garantir la continuité des soins des patients en situation de précarité administrative et sociale soignés au centre de santé de Bicêtre.
- Le Comede envisage de passer par **des procédures d'agrément** de l'ensemble de ses centres de soins, Marseille, Paris, Cayenne et Saint-Etienne. Ces procédures seront engagées progressivement afin de stabiliser des sources de financement forfaitaires attachés aux agréments, d'y installer des pharmacies humanitaires gérées par un-e pharmacien-ne, et de renforcer le partenariat avec les ARS notamment sur les diagnostics territoriaux de santé élaborés depuis ces postes d'observation de la santé des personnes exilées.
- Le Comede s'applique chaque année à obtenir de nouvelles aides privées de fondations malgré la diminution enregistrée cette année qui les porte à 8,3% du total des produits (contre 12% en 2021). L'étape suivante, outre l'augmentation de ce taux, est la structuration et la systématisation du recours à la générosité du public, via notamment l'adhésion à la Charte du don en confiance, et la structuration d'un temps salarié dédié en interne.

### **En conclusion**

L'ensemble de ces subventions sont soumises à des contrôles étroits de l'utilisation des fonds et des audits toujours plus chronophages répondant à des logiques de contrôle de gestion parfois déconnectées des enjeux de l'accueil et du soin des personnes exilées.

Près de 20% des sources de financement du Comede restent ponctuelles et non pérennes, et quoiqu'il en soit soumises à appels à projets annuels. Elles ne permettent donc que très difficilement de projeter le développement des activités du Comede à moyen et long terme, ou d'assurer leur continuité.

**Trouver de nouvelles sources et de nouveaux modes de financement stables reste donc la priorité.**

### **4.2. Les charges**

Le total des charges a augmenté de **+ 9 % (+ 297 263,76 €) pour atteindre 3 579 862,77 €** (rappel : + 11% en 2021, + 13 % en 2020, - 2,46 % en 2019, + 5,23% en 2018 + 14% en 2017, +9,3% en 2016, + 12,6% en 2015).

Les charges d'exploitation quant à elles, ont augmenté **de +19,46%, correspondant à + 577 772,45 €** pour atteindre 3 545 837,01 € contre 2 968 064,56 € en 2021.

Les charges sont, chaque année, placées sous contrôle étroit afin de garantir un exercice au plus près de l'équilibre et de réaliser un excédent. Malgré des partenariats qui tendent à se stabiliser et à s'approfondir, la difficulté de trouver et d'anticiper l'obtention de nouvelles subventions pérennes dans un contexte de restrictions budgétaires des finances publiques ralentit toujours les projets de développement et encourage une gestion prudente. Par ailleurs, le Comede connaît des difficultés de recrutements sur certains postes en tension, notamment ceux qui offrent des niveaux de rémunération bien plus élevés dans le secteur privé lucratif.

#### **a- Achats**

Les achats sont stables, en très légère diminution non significative.

#### **b- Services extérieurs**

Les services extérieurs ont connu une forte augmentation **+ 42 596,95€ (+ 42,83%)**, notamment liée à l'augmentation de l'acquittement de loyers suite au développement des dispositifs régionaux (+21K€) et de la maintenance informatique (100 postes informatiques, une messagerie et un serveur qui permet une activité multi-site homogène (+ 18K€)).

#### **c- Autres services extérieurs**

Les autres services extérieurs sont en augmentation de **90 267,26 € (+ 24,35 %)**, en lien avec l'augmentation des honoraires et concours divers et notamment des charges d'interprétariat professionnel (+72K€). D'une part, le recours à l'interprétariat professionnel par les dispositifs régionaux récents est en constante augmentation. D'autre part, de nouvelles modalités d'interprétariat sont mises en œuvre, avec une expérimentation de l'utilisation de la téléconsultation avec interprète pour les plateformes téléphoniques nationales, ainsi que la mise en place de l'interprétariat pour les lignes des permanences téléphoniques nationales du centre ressources.

Les situations complexes vécues par les personnes exilées reçues au Comede imposent un accompagnement pluridisciplinaire plus long afin d'apporter une réponse appropriée aux multiples obstacles à l'accès au droit commun et/ou au non-recours aux dispositifs publics. Dans ce contexte, le recours à l'interprétariat professionnel est un impératif afin de proposer un soin et une relation d'aide de qualité aux consultants. L'activité en augmentation en Ile de France, en région Paca, en Guyane et à Saint Etienne a un impact sur le recours à l'interprétariat professionnel avec une augmentation des charges liées.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des différents dispositifs/pôles d'activité, le Comede a eu recours à des prestataires extérieurs tant en soutien des activités opérationnelles que des services supports (en lien notamment avec l'activité d'éducation thérapeutique : nutritionniste, podologue, répondants téléphoniques, et suivi des dossiers de subvention Fami Asile et Intégration). Enfin, l'activité de supervision d'équipe (analyse des pratiques professionnelles) maintenue pour l'équipe du centre de santé, s'est développée pour les équipes du Comede en PACA, en Guyane et dans la Loire ainsi que pour les membres de la coordination générale.

#### **d- Impôts, taxes et assimilés**

Logiquement le poste est en augmentation : + 8 819,79 € (+5,24%) en lien avec l'augmentation des ressources de personnel.

#### **e- Charges de personnel**

Le poste « charges de personnel » qui comprend les salaires, indemnités, primes et charges sociales, et auquel s'ajoutent les impôts et taxes sur les salaires et le financement de la formation continue, inscrits en impôts et taxes, est le poste plus important et est encadré avec rigueur tout au long de l'année. Outre une prise en charge à 100% du tarif Pass Navigo (sur présentation d'un justificatif d'abonnement) et depuis 2020, la mise en place de Titres restaurant, le Comede a expérimenté la mise en place de Titres cadeaux depuis 2021. L'ensemble de ces avantages ont pu être maintenus en 2022.

Entre 2021 et 2022, les charges de personnel sont en **augmentation + 415 969,69 € (+ 19,91 %)**, à noter que les salaires bruts ont **augmenté de + 217 899,12 € (+ 15,54 %)**, Ces augmentations sont dues à l'augmentation de l'ETP travaillé sur l'année + 5,9 ETP.

Les charges de personnel constituent le poste de charges le plus élevé, elles représentent en effet 76 % des charges d'exploitation et **75% du total des charges**.

#### **f- Amortissement**

La dotation aux amortissements est stable, il s'agit principalement d'amortissements de matériel informatique.

#### **g- Provision pour risques**

Pour anticiper sur les incertitudes concernant les décotes possibles suite aux contrôles des fonds FAMI Asile et Intégration, et afin de compenser les risques de perte une provision pour risque de 147 213 € a été effectuée en 2022.

#### **h- Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 180 303,28€ brut.